



G

Cabinet
Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 14 mai 2013

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.54
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Veuillez trouver ci-joint, la motion dont nous souhaitons débattre ce mercredi 15 mai 2013, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,


Anik MONTMINY

p.j.

Hôtel du Parlement
Bureau 2.157
(Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-1275
Télécopieur : 418 643-2514


14/05/13
11h11

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

« Que l'Assemblée nationale rappelle que les services policiers œuvrent quotidiennement à protéger la population, et à faire respecter les lois et les règlements au sein de la société québécoise;

Qu'elle réaffirme sa confiance à l'égard des mécanismes visant à assurer la discipline et le respect des règles de déontologie qui régissent le travail des policiers;

Qu'enfin elle enjoigne au gouvernement péquiste de faire une utilisation responsable, vigilante et non partisane des deniers publics en renonçant à sa décision d'instituer la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. »

Présentée par le député de Marguerite-Bourgeoys

M. D. Fournier
14/05/13
11h11